

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande présentée par le syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau potable de la région de Gacé

relative au prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine à partir du captage de la Gare sur le territoire de la commune de CISAI-SAINT-AUBIN

Par arrêté préfectoral, une enquête publique sur le projet susvisé, est prescrite :

du mardi 5 décembre 2023 à 17h30 au mardi 19 décembre 2023 à 18h00 dans la commune de CISAI-SAINT-AUBIN.

Le commissaire enquêteur titulaire est Mme Cécile ROBERT, M. Éric YVERNÈS est nommé commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier et les différentes informations relatives à l'enquête sont consultables :

- à la mairie de CISAI-SAINT-AUBIN sur support papier aux jours et heures d'ouverture,
- sur le site internet des services de l'État dans l'Orne à l'adresse suivante : [www.orne.gouv.fr](http://www.orne.gouv.fr) (rubrique : politiques publiques – Environnement - protection de l'environnement), où un lien sera déposé et orientera les usagers sur la page dédiée à ce dossier,
- sur un poste informatique au point d'accès numérique de la cité administrative place Bonet à Alençon téléphone : 02.33.32.50.50

Des informations peuvent également être demandées auprès des services de la direction départementale des territoires à l'adresse suivante : [ddt-seb-brep@orne.gouv.fr](mailto:ddt-seb-brep@orne.gouv.fr)

Toute personne peut dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Orne :

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, Bureau de la coordination interministérielle et de l'environnement – 39 rue Saint Blaise – 61018 ALENÇON Cedex.

Le commissaire enquêteur assurera une permanence et se tiendra à la disposition du public aux jours et heures suivants :

Mairie de CISAI-SAINT-AUBIN :

Mardi 5 décembre 2023	17H30 à 19H00
Lundi 11 décembre 2023	14H30 à 17H30
Lundi 18 décembre 2023	9H30 à 12H00

- Le public pourra également formuler ses observations pendant toute la durée de l'enquête :
- soit en les adressant à la mairie de CISAI-SAINT-AUBIN, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : le bourg 61230 CISAI-SAINT-AUBIN
- soit en les consignand directement sur le registre d'enquête déposé en mairie de CISAI-SAINT-AUBIN et mis à la disposition du public
- soit en les déposant sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4950>

Les observations formulées par voie postale ou par courriel sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie siège de l'enquête. Ces dernières seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet [www.orne.gouv.fr](http://www.orne.gouv.fr) ou sur support papier à la mairie de CISAI-SAINT-AUBIN.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de CISAI-SAINT-AUBIN ou sur le site internet des services de l'État dans l'Orne à l'adresse suivante [www.orne.gouv.fr](http://www.orne.gouv.fr) pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, le préfet de l'Orne prendra un arrêté d'autorisation assorti du respect de prescriptions ou un arrêté de refus.